

Rapport développement durable

Édition **juillet 2020**



Ceci est notre Communication sur le Progrès sur la mise en oeuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

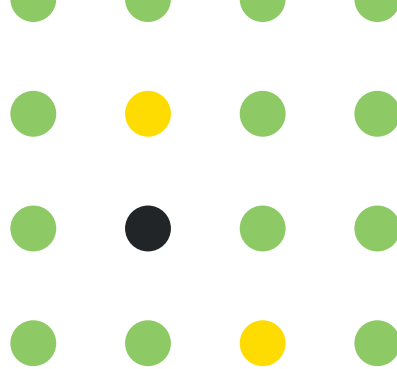


La raison d'être de
LEGALLAIS :

“

*Être une entreprise
inspirante qui crée de
la valeur partagée*

”



Sommaire

- 1 Édito du Directeur Général *page.4*
- 2 Présentation de l'entreprise LEGALLAIS *page.6*
- 3 Le Pacte Mondial *page.10*
- 4 Les enjeux *page.12*
 - Enjeu n° 1 :** Respecter les droits humains *page.14*
 - Enjeu n° 2 :** Améliorer les conditions de travail *page.22*
 - Enjeu n° 3 :** Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique *page.28*
 - Enjeu n° 4 :** La loyauté des pratiques et les achats responsables *page.42*
 - Enjeu n° 5 :** L'ancrage territorial *page.48*
- 5 Les indicateurs de responsabilité sociétale *page.52*





Édito

Caen, le 26 juin 2020

Depuis des décennies, l'homme a le sentiment d'être tout puissant.

La science et notre développement économique allaient trouver des solutions à tous nos problèmes y compris celui du changement climatique pourtant posé dès les années 1970.

Nos actions concrètes ont été pour le moins trop timides au cours des 50 dernières années. Collectivement, nous avons fait preuve de déni face à un danger totalement inédit. Nous avons voulu préserver notre confort de vie en ne faisant que le strict minimum car au fond de nous-mêmes, nous n'avons pas cru que le problème était vraiment si grave que cela.

Pourtant tout va beaucoup plus vite que ce que nous pouvions imaginer. Les effets du réchauffement climatique sont chaque jour plus sensibles. Il faut maintenant agir vite et fort. C'est encore possible et les défaitistes n'ont pas leur place dans ce combat. Nous devons passer de l'économie industrielle de fabrication de biens de masse "extraire-fabriquer-jeter" vers une ère où les fonctionnements seront plus en boucle fermée, celle de l'économie circulaire.

Certaines évolutions dans nos mentalités ne peuvent manquer de donner de l'espoir : des habitudes plus écologiques sont en train de se mettre en place (visioconférence à la place de déplacements en voiture ou avion fortement émissifs en carbone, achats d'articles de meilleure qualité plus durables, prise en compte de l'origine française ou européenne des produits, réduction de l'usage du plastique...).

LEGALLAIS s'engage depuis plus de 10 ans dans une politique plus respectueuse de l'environnement et en faveur d'une approche inclusive. Nous avons une marge de progrès importante et nous devons y consacrer des moyens et du temps.

Voici quelques pistes de travail pour nos équipes, pour nos clients et partenaires fournisseurs. Nous devons privilégier les produits recyclables voire mieux réutilisables pour bannir progressivement les produits jetables et les plastiques non bio-sourcés ou éco-conçus. Notre objectif sera de convaincre notre filière de travailler la réparabilité et la disponibilité des pièces détachées pour allonger le cycle de vie des produits. LEGALLAIS devra aussi développer la vente de produits révisés qui peuvent connaître une seconde vie. Nous devons bannir progressivement mais résolument les produits jetables pour aller vers une meilleure utilisation des ressources terrestres. Cela ne sera jamais simple et nous comptons sur nos clients pour nous aider dans cette transition.

Ensemble nous pouvons réaliser beaucoup d'actions qui nous permettront d'avancer vers un monde plus raisonnable. Les principes du Pacte Mondial de l'ONU sont la voie à suivre et en tant qu'ambassadeur du Global Compact France, LEGALLAIS s'y engage résolument.

J'exprime tous nos remerciements à vous tous (salariés, fournisseurs, clients, pouvoirs publics...) qui acceptez de nous accompagner dans cette mission.

Philippe NANTERMOZ - Directeur Général

2 L'entreprise LEGALLAIS

distributeur pour les **professionnels du bâtiment**

LEGALLAIS est une entreprise française indépendante détenue par les familles historiques, le top management, les salariés (5 %) et un fonds d'investissement normand (6 %).

Date de création
1889

Adresse
**7 rue d'Atalante
14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR** (France)

Capital
10 342 458 €

RCS Caen
563 820 489

Code APE
46.74A



1 070

Salariés

284 m€

Chiffre d'Affaire en 2019

600

Fournisseurs

8 Univers produits

1 Marque propre

45 000

Clients

50 000

Références produits

4 300

Produits éco-responsables



La vente est multi-canal : un site internet www.legallais.com, un centre de contact téléphonique près de Caen, des commerciaux itinérants et 23 points de vente en France.

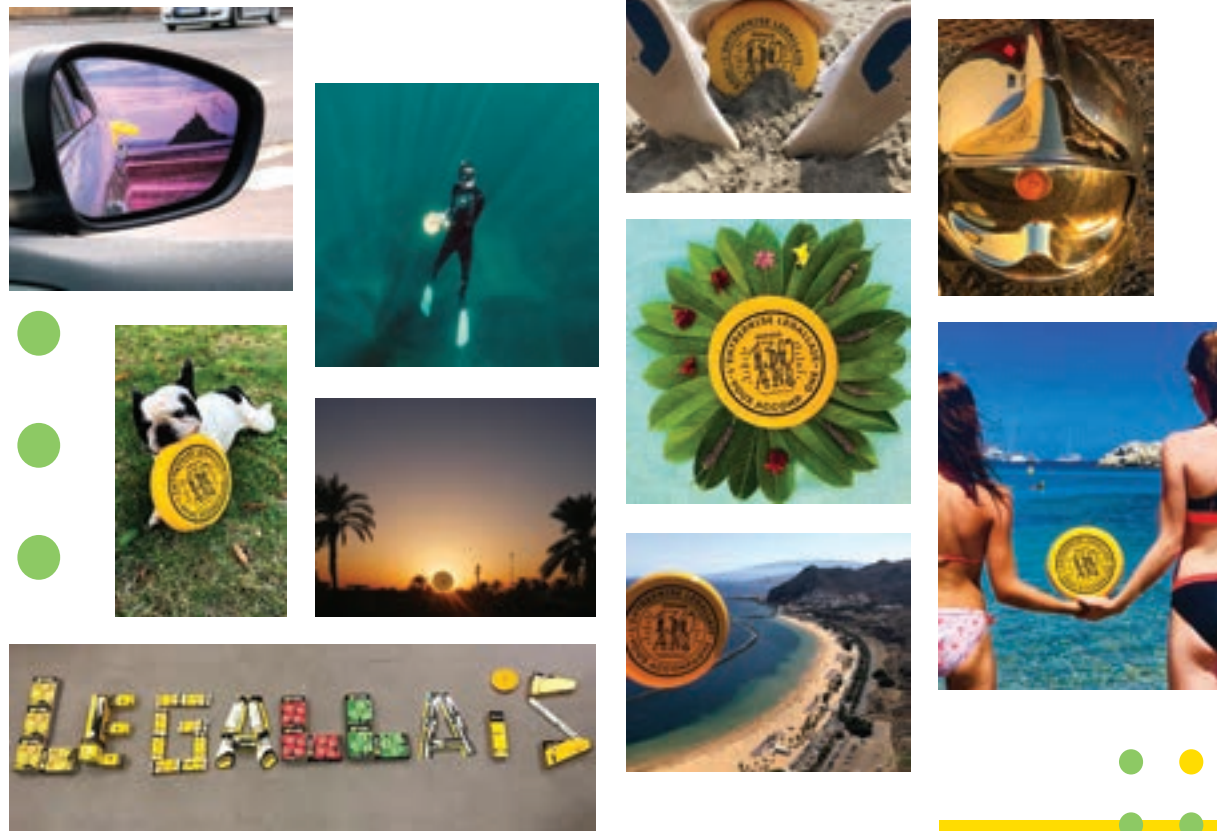


POINTS DE VENTE	DEPT	ADRESSE
NICE	06	Allée de Peintres A1 - 06700 St Laurent du Var
MARSEILLE	13	RN8, Avenue de Fontfrège, 13420 Gemenos
CAEN	14	Z.A. Henri Spriet, 14120 Mondeville
MONTALIVET	14	Cours Montalivet, 14120 Mondeville
PORTES LES VALENCES	26	380 Avenue du Président Salvator Allende, 26800 Portes lès Valence
TOULOUSE	31	35 boulevard Thibault - 31100 Toulouse
BORDEAUX	33	Avenue Magudas, sortie Rocade 9, 33320 Eysines-Bordeaux
MONTPELLIER	34	Rue Mehdi Ben Barka, 34000 Montpellier
RENNES	35	Z.I. Ouest 5 rue de la Roberdière, 35000 Rennes
TOURS	37	Z.I. des Grands Mortiers, 13 rue des Grands Mortiers, 37700 St Pierre des Corps
GRENOBLE	38	ZI de Comboire, 4 rue des Montagnes de Lans, 38130 ECHIROLLES
NANTES	44	36 rue de Grande Bretagne, accès route de Paris, 44470 Carquefou
LILLE	59	Z.I. de la Pilaterie, 35 rue de la Couture, 59700 Marcq en Baroeul
STRASBOURG	67	18 rue du Doubs, Z.I. Plaine des Bouchers, 67000 Strasbourg
LYON	69	112 Avenue Franklin Roosevelt, 69120 Vaulx en Velin
PARIS 11	75	62 Boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris
PARIS 9	75	39 Boulevard de Rochechouart, 75009 Paris
ROUEN	76	Z.I. Est, rue de la Grande Epine (entrée N°3), 76800, St Etienne du Rouvray
MANTES	78	25 rue des Mongazons, 78200 Magnanville
AVIGNON	84	850 rue Georges Braque - ZI Fontcouverte - 84000 Avignon
NANTERRE	92	28/32 Avenue des Guillaiaies - 92000 Nanterre
SAINT DENIS	93	Z.A. Urbaparc, 6 boulevard de la Libération, 93200 St-Denis
IVRY SUR SEINE	94	128bis avenue Jean Jaurès, lot J2-Parc Carré d'Ivry, 94200 Ivry Sur Seine

130 ans d'histoire

Née en Normandie en 1889, l'entreprise LEGALLAIS a fêté son cent trentième anniversaire en 2019, un gage de durabilité grâce à un fort sens de l'adaptation et de l'anticipation.

Cet anniversaire a été partagé tout au long de l'année avec les salariés au travers d'événements festifs rappelant la longue histoire de l'entreprise.



Photos prises par les salariés lors du concours photo "130 ans"

LA MARQUE
legallais



2005 2020

**FIERS D'UNE
MARQUE ENGAGÉE
QUI ACCOMPAGNE
LES PROFESSIONNELS
DEPUIS 15 ANS.**



1% Legallais reverse 1% du CA réalisé avec les produits à sa marque pour des actions sociétales et environnementales.

les 15 ans de la marque LEGALLAIS

En 2005, LEGALLAIS lançait sa marque propre constituée de produits de qualité au meilleur prix. Au fil des ans, la marque s'est étoffée pour proposer désormais plus de 3 300 références de quincaillerie, outillage, plomberie, électricité, consommables ou équipements de protection et équipements d'atelier.

La marque LEGALLAIS porte non seulement une image de qualité mais elle véhicule également les valeurs de l'entreprise. 1% du chiffre d'affaires de la marque permet de financer des actions sociétales, y compris celles de la fondation LEGALLAIS qui soutient l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire français.

(Voir page 48- Enjeu n° 5)

3 le Pacte Mondial

Lors d'un discours prononcé à l'occasion du Forum économique mondial de Davos le 31 janvier 1999, Kofi ANNAN, alors Secrétaire Général des Nations-Unies, émettait pour la première fois l'idée d'un Pacte Mondial. Le GLOBAL COMPACT est lancé en juillet 2000 en réponse à cet appel. Entreprises, organisations à but non lucratif, agences des Nations-Unies se rassemblent ainsi autour de 10 principes universellement reconnus dans le domaine des Droits Humains, de l'amélioration des conditions de travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces principes fournissent un cadre d'engagement volontaire pour les organisations qui souhaitent faire progresser leur démarche de responsabilité sociétale.

Aujourd'hui, le GLOBAL COMPACT des Nations-Unies est la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable, regroupant plus de 13 000 participants dans 170 pays. Plus de 70 réseaux locaux dans le monde assurent une relation de proximité avec les membres et une mobilisation nationale, comme le GLOBAL COMPACT FRANCE.

Adoptés en septembre 2015 par l'ONU, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) sont venus renforcer les 10 principes et donnent une orientation aux organisations engagées pour construire un monde plus durable et inclusif.

En 2020, le GLOBAL COMPACT fête ses 20 ans !



DROITS HUMAINS

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- 2 Ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- 4 Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- 8 Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



ANTI-CORRUPTION

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Participation active au global compact france

Signataire du Pacte Mondial en 2009, LEGALLAIS s'est fortement investie dans le déploiement des principes et des ODD dans sa sphère d'influence.

Fin 2018, le GLOBAL COMPACT FRANCE a nommé des "ambassadeurs" dans chaque région française. Ainsi, LEGALLAIS est devenue ambassadeur du GLOBAL COMPACT FRANCE en Normandie et anime à ce titre le "Cercle Normand" qui rassemble les entreprises engagées de la région pour permettre le partage des bonnes pratiques en matière de RSE. *(Voir page 50 Enjeu n° 5 partie 2)*

En juin 2019, LEGALLAIS est devenue membre du Conseil d'Administration du GLOBAL COMPACT FRANCE afin d'y représenter les entreprises de taille intermédiaire.



4 les enjeux

Legallais a identifié ses principaux enjeux sociétaux que sont :

- Le respect des droits humains
- L'amélioration des conditions de travail
- La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique
- Les achats responsables
- L'ancrage territorial

L'entreprise se donne les moyens humains et financiers pour progresser dans tous ces domaines. Les actions menées sont présentes dans les pages suivantes.



ENJEU N°1

Respecter les droits humains

Le destin des nations est parfois étrange. A l'heure où le Royaume-Uni quitte l'Europe, où les populismes se font de plus en plus sentir, où le monde est frappé par les problématiques de santé environnementale, où la planète se réchauffe, les êtres humains n'ont jamais eu autant besoin de se rassembler tant les défis sociétaux et environnementaux sont de la plus haute importance et concernent tous les peuples.

Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU prennent tout leur sens en ces temps troublés ; nous devons plus que jamais nous fédérer autour du Pacte Mondial des Nations-Unies.

La norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises constitue également un référentiel permettant au monde professionnel de se mettre en ordre de marche pour un monde plus durable.

LEGALLAIS tente au quotidien de faire sa part pour le respect des droits humains fondamentaux : alimentation, santé, éducation, logement, égalité, travail décent, paix et justice. Ce rapport, sans prétendre à l'exhaustivité, présente les actions et les progrès réalisés dans tous ces domaines.

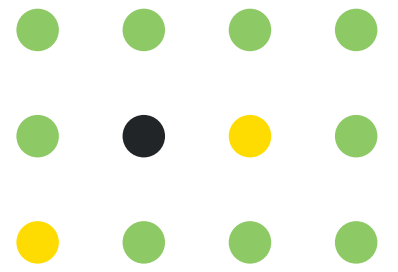
*Brigitte DELORD - Directrice de la Responsabilité Sociétale
Présidente de la Fondation d'entreprise LEGALLAIS*



2 principes

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- 2 Ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

11 objectifs



I. Santé et bien-être

La santé est un droit fondamental de chaque être humain ; LEGALLAIS en fait la promotion et agit au quotidien notamment en améliorant les conditions de travail de ses salariés (voir page 26, Enjeu n° 2).

L'entreprise accorde une protection médicale optimum par la prise en charge à 100% de la mutuelle de santé.

Tout au long de l'année, des séances de sophrologie, de yoga ou de massage sont proposées pour améliorer le bien-être des salariés.

Des actions de sensibilisation au don d'organes, de tissus ou de moelle ont lieu dans l'entreprise. Les salariés peuvent participer au don du sang organisé par l'Etablissement Français du Sang, et ce sur le temps de travail : en 2019, 106 salariés se sont portés volontaires.

Un comité "Bien vivre au travail" est en place depuis une dizaine d'années. Composé des principaux métiers de l'entreprise, il est en charge d'imaginer les solutions pertinentes à apporter aux risques psycho-sociaux (plateforme téléphonique disponible 7jours/7 et 24h/24 permettant de prendre contact avec des psychologues du travail en toute confidentialité, baromètres sociaux, permanences d'une assistante sociale, écriture de chartes de comportement...).

Pour lutter contre la maladie de Lyme, une information a été envoyée à tous les salariés pour leur permettre de se protéger de cette maladie transmise par les tiques. Un outil leur a été remis, permettant de retirer l'insecte qui se serait accroché à la peau.

La santé passe aussi par la lutte contre les conduites addictives. Des initiatives sont proposées chaque année afin de sensibiliser les collaborateurs aux risques liés à la consommation de certaines substances. À l'occasion du "mois sans tabac", en novembre 2019, des outils et de l'accompagnement ont été proposés pour informer et soutenir ceux et celles qui souhaitent réduire leur consommation de tabac.



Les organisateurs d'événements festifs privilégient des boissons non alcoolisées ou à faible teneur en alcool.



2. Santé environnementale

LEGALLAIS apporte une attention particulière à la santé environnementale. Ce concept a été défini par l'OMS dès 1994 lors de la conférence d'Helsinki :

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures

Il s'agit de prendre en compte les impacts sur la santé de toutes substances ou organismes contenus dans l'air, dans l'eau ou dans les sols, et pouvant pénétrer le corps humain par voie respiratoire, par ingestion ou par la peau par exemple.



Dans ce cadre, les actions suivantes ont été mises en oeuvre :

1 > Pour les salariés

- Utilisation de produits d'entretien éco-labellisés pour le nettoyage des bâtiments afin de diminuer la pollution de l'air intérieur et de faire baisser l'exposition des personnels de ménage aux substances dangereuses
- Mise en place d'une charte "traiteurs" favorisant l'utilisation de produits alimentaires locaux, de saison et bio lors de l'organisation d'événements festifs
- Sensibilisation à la santé au cours de mini-conférences (par exemple en novembre

2019, organisation d'ateliers "Do It Yourself" pour la fabrication de cosmétiques et de produits d'entretien naturels)

2 > Pour les clients

- Recherche permanente de produits éco-responsables permettant de diminuer le risque sur la santé et l'environnement (cf page 45 enjeu n° 4 produits éco-responsables)
- Mise à disposition des fiches de données de sécurité et environnementales des produits sur le site www.legallais.com.



Gestion de crise COVID-19

Le Comité de Direction a déclenché très tôt un plan de continuité de l'activité visant dans un premier temps à protéger les salariés. Des mesures ont été immédiatement mises en place :

- Gestes barrières (distanciation physique, lavage des mains, renforcement de l'hygiène des locaux, fourniture de gel hydroalcoolique)
- Mise en place du sens de circulation pour éviter le croisement des personnes dans les bâtiments
- Annulation des déplacements
- Télétravail à grande échelle
- Fermeture des sites non prioritaires
- "Drive" dans les points de vente qui ont rouvert progressivement

Prenant conscience de la durée et de la gravité de la pandémie, LEGALLAIS a participé à l'effort collectif :

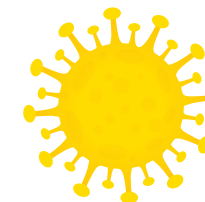
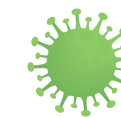
- En fournissant gratuitement des équipements de protection à la sécurité civile (gants, masques, sur-chaussures...)
- En finançant des ordinateurs pour les élèves de la ville d'Hérouville Saint Clair pour leur permettre de suivre les cours en ligne sur internet
- En offrant aux salariés un soutien pour leurs enfants confinés, grâce à un partenariat avec le Projet Voltaire par la mise à disposition d'une plateforme d'entraînement en ligne en orthographe et en grammaire

- En maintenant la part patronale de prise en charge de la mutuelle santé
- En dématérialisant le process de validation des factures fournisseurs pour permettre leur règlement en temps voulu

Parce qu'il était aussi important de conserver un lien fort avec les salariés, les réseaux sociaux ont été largement utilisés ainsi que les outils déjà en place comme les visioconférences et une communauté GOOGLE+ "Tous chez nous et toujours actifs" permettant aux salariés de rester en contact.

Les rendez-vous avec l'assistante sociale et la plateforme téléphonique des psychologues du travail ont été maintenus.

Une communication régulière a été assurée par la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines afin d'expliquer aux salariés les mesures prises à chaque étape de la crise, jusqu'au déconfinement. Celui-ci a été conduit dans le plus grand respect de la santé des collaborateurs, des clients et de l'ensemble des prestataires. Présentée à la Médecine du Travail, une charte a été créée expliquant toutes les mesures sanitaires mises en place.



3. Sport

Des séances sportives sont organisées gratuitement depuis de nombreuses années :

Fitness, course et marche sont au programme des séances sportives qui ont lieu sur le lieu de travail deux fois par semaine. Par ailleurs, les salariés sont encouragés à participer à des événements sportifs tels que :

- **La "Legallaise"** : le 17 octobre 2019, ce sont 70 coureurs qui ont participé à cette course au profit d'Habitat et Humanisme ;
- **Les "Courants de la liberté"** : épreuves sportives organisées chaque année pour commémorer l'anniversaire du débarquement du 6 juin 1944. En 2019, 160 coureurs ont participé à cet événement ;
- **"L'Audacieuse"** : course d'obstacles dont LEGALLAIS est partenaire. L'équipe LEGALLAIS a affronté les 13 km et franchit les 40 obstacles dans la bonne humeur.

Course au profit de l'association Habitat et Humanisme le 17 octobre 2019

Des sponsorings permettent d'offrir aux salariés des places pour des événements de la région de Caen (basket, tennis, tennis de table...).

Des équipes de tennis et de football ont été constituées et participent à des tournois inter-entreprises.

Lors de la crise du COVID 19, des vidéos ont été postées sur la communauté Google+ pour encourager la pratique de l'exercice physique lors du confinement.



4. lutte contre les discriminations

L'égalité est inscrite dans les textes fondateurs de la République Française. C'est un droit auquel l'entreprise LEGALLAIS est particulièrement attachée, tant au moment de l'embauche qu'au cours de l'ensemble de la vie professionnelle. Ce droit est rappelé dans la politique RH et les recruteurs sont formés à la lutte contre les discriminations.

LEGALLAIS déploie une politique volontariste en matière d'embauche de personnes en situation de handicap, ce qui se traduit par un taux d'emploi de plus de 6 % au centre logistique.

L'index Femmes/Hommes, calculé depuis 2019, fait ressortir un résultat de 86/100.

6. Sensibilisation des salariés à la responsabilité sociétale

La responsabilité sociétale est une notion collective qui se doit d'être appréhendée par l'ensemble des parties prenantes d'une entreprise, à commencer par ses salariés. Pour ce faire, le rapport annuel Développement Durable est diffusé à chacun, y compris aux nouveaux embauchés qui sont sensibilisés dès leur semaine d'accueil.

Des rencontres RSE sont organisées dans les services : près de 250 personnes y ont assisté ces 18 derniers mois.

Un réseau social d'entreprise (sous forme de communauté Google+) permet de publier des informations et d'échanger avec tous les collaborateurs sur les sujets en lien avec le Développement Durable et les ODD. Cette communauté permet de les associer aux projets sociétaux mis en oeuvre en sollicitant leur participation et en partageant les bonnes pratiques.

De nombreux groupes de travail transversaux permettent aux salariés de participer activement à des projets en lien avec la responsabilité sociétale, notamment les groupes de travail mis en place par le Comité "Bien Vivre au Travail" et le Comité "Environnement".

5. Protection des données personnelles (RGPD)

LEGALLAIS s'engage à se conformer aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données. Un Délégué à la protection des données a été désigné pour mettre en oeuvre cette conformité. Il est à la disposition de la CNIL et de toutes les personnes désirant modifier ou supprimer les données personnelles qui les concernent (salariés, clients, fournisseurs...). Il est joignable à l'adresse : dpd@legallais.com

7. Accès à l'éducation

LEGALLAIS s'investit grandement dans l'éducation et met à la disposition des lycées, écoles et universités, des professionnels qui viennent enrichir les programmes par des interventions en cours ou participer à des jurys de fin de cursus.

Certains participent à des conférences ou à des tables rondes pour apporter au milieu universitaire de réelles expériences professionnelles.

Des stages de classe de troisième sont proposés, y compris pour des élèves issus des quartiers prioritaires.

En janvier 2020, 7 "marraines" ont participé au dispositif "TANDEM PRO". Organisé dans le département du Calvados, ce dispositif consiste à créer des binômes entre professionnels et élèves de classes de Première afin :

- D'organiser des visites d'entreprises pour présenter les différents métiers ;
- D'accompagner les élèves dans leur orientation ;
- D'apporter de l'aide à la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation et préparer ainsi l'inscription de ces futurs étudiants aux écoles supérieures et aux universités.

La Fondation d'entreprise LEGALLAIS intervient également dans le domaine de l'éducation, par exemple en soutenant des associations de soutien scolaire. (Page 48 ENJEU N° 5).

8. Accès à l'information, à la culture et à l'art

LEGALLAIS organise une fois par mois des "mini-conférences" sur le lieu de travail.

En 2019, 335 salariés ont participé à des rencontres sur des sujets culturels, historiques, environnementaux, de consommation, de santé... C'est aussi un lieu de partage des savoir-faire des salariés et de leurs passions.

Des "boîtes à lire" ont été installées sur plusieurs sites, permettant d'échanger des livres et revues qui retrouvent ainsi une seconde vie en passant de main en main.



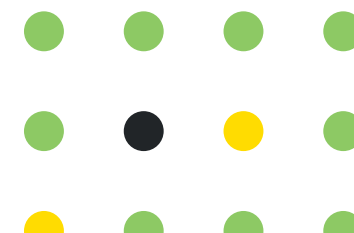
L'ART fait la Une chez LEGALLAIS !

Depuis 10 ans, LEGALLAIS met en avant l'ART sur ses couvertures de catalogues et s'amuse de ce beau parallèle entre l'ART & l'ARTisan.

Pourquoi cette démarche ? Parce que c'est la plus belle des manières de montrer que les clients sont avant tout de vrais ARTISTES, parce que l'ART ne laisse jamais personne indifférent. Pour le connaisseur comme pour l'amateur, l'ART provoque une réaction, une émotion, un échange, un partage et nous rend vivant et acteur.

Chaque année, une nouvelle collaboration avec un artiste contemporain différent est réalisée sur mesure et déclinée sur différents supports de communication dont la page de couverture du catalogue. Lors de la sortie de celui-ci, l'artiste est présent et peut ainsi expliquer son univers en échangeant avec les salariés. Des œuvres sont également réalisées dans les bâtiments de l'entreprise, gardant ainsi une trace de ces belles collaborations.

Olivier Lemarchand, directeur marketing clients.



10 ans de couvertures artistiques !



4 principes

3 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

4 Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

7 objectifs



ENJEU N°2

Améliorer les conditions de travail

Entre bienveillance et exigence, la Direction des Ressources Humaines s'attache à proposer les conditions nécessaires à un fonctionnement optimal de l'entreprise et à la prise en compte des objectifs de développement durable de l'ONU. LEGALLAIS a obtenu la labellisation Great Place To Work en 2018 à la seizième place ; une nouvelle évaluation est prévue fin 2020.



1. les relations avec les instances représentatives du personnel

Toutes les instances représentatives sont en place, conformément à la réglementation française. Les CSE⁽¹⁾ se sont réunis 24 fois en 2019, le CSE Central 9 fois et le CSSCT⁽²⁾ 8 fois.

¹CSE : Comité social et économique

²CSSCT : Commission santé sécurité et conditions de travail

2. l'emploi

LEGALLAIS privilégie les contrats à durée indéterminée et met en place une politique dynamique d'accueil des salariés alternants et des stagiaires. L'emploi a progressé de 8,34 % en 2019 (163 CDI et 31 CDD dont 7 contrats d'apprentissage et 1 contrat de professionnalisation). Cinquante stagiaires ont été accueillis.

3. la gestion des compétences et la formation

Une équipe de 8 collaborateurs organise, crée et gère des formations sur mesure qui complètent les formations proposées par des organismes indépendants.



Le service compétences et formation LEGALLAIS

a) Les formations internes et externes

2,18 % de la masse salariale sont consacrés à la formation continue. Les entretiens individuels annuels permettent de collecter les besoins en formation dans tous les services. De même, les chefs de projets déterminent les formations nécessaires pour accompagner les changements : nouveaux outils informatiques, évolution des réglementations, modifications de process... Ces formations sont réalisées soit en externe par des organismes de formation agréés, soit en interne par le pôle formation.

Le nombre d'heures de stages est en augmentation : 22 922 heures en 2019 contre 22 087 heures en 2018.

b) L'accueil et l'intégration des nouveaux embauchés

Tout nouveau salarié bénéficie d'une journée d'accueil et d'un parcours d'intégration approprié en fonction du poste occupé. Des membres du comité de direction participent à cet accueil dans le but de sensibiliser les nouveaux arrivants aux valeurs de l'entreprise et à la politique RSE.



c) LEGALLAIS, partenaire du CESSNOR

Cet organisme permet aux sportifs de haut niveau de suivre un parcours "DUT Techniques de Commercialisation" en 3 ans, avec l'Université de Caen Normandie.

LEGALLAIS se retrouve dans les valeurs portées par ce projet telles que l'ambition, la bienveillance, le dépassement de soi et l'insertion professionnelle au travers de la formation.



d) Les parcours de formation certifiants Yellow

Les managers des directions logistique et commerciale bénéficient de parcours de formation en management, donnant lieu à l'obtention de certificats de qualification professionnelle (CQP). Ils sont spécifiques au métier occupé : manager d'équipe de conseillers sédentaires, manager d'équipe de commerciaux itinérants, responsable de point de vente, manager d'équipe logistique.

Pour les managers des fonctions support, le service compétences et formation a mis en place un parcours de formation en collaboration avec l'Ecole de Management de Normandie. En 2019, 8 salariés ont été diplômés du parcours grande école.

D'autres parcours de formation certifiants en gestion de projet et sur les métiers de commercial itinérant, conseiller sédentaire et vendeur point de vente ont été créés.

4. La transformation digitale

La digitalisation avancée de l'entreprise, a été une aide précieuse lors de la pandémie de COVID 19. Non seulement de nombreux outils étaient déjà en place, mais le personnel était formé et une approche collaborative du travail est pratiquée depuis plusieurs années. Le service compétences et formation et la direction des systèmes d'information accompagnent la montée en compétences des collaborateurs en formant des "ambassadeurs Google" dans toutes les directions, en organisant des séances de formation régulières et en mettant en place une communauté d'échanges sur le réseau social interne.

Parallèlement, des sensibilisations à la sécurité numérique sont organisées.

5. La rémunération et les primes

La rémunération fixe totale a augmenté de 13,57 % en 2019 par rapport à l'année précédente alors que l'effectif progressait de 8,34 % dans la même période. Ceci est le reflet de l'engagement de la direction en faveur de la hausse des salaires.

En contrepartie, la rémunération variable est en baisse de 7,54 % afin de la corréliser avec les résultats de l'entreprise, les cadres ayant été les plus impactés par cette baisse.

L'entreprise a mis en place des contrats d'intéressement et de participation permettant un partage de la valeur avec l'ensemble des salariés.

6. L'actionnariat salarié

Suite à l'ouverture d'une partie du capital aux salariés depuis plusieurs années, 4,98 % des actions sont détenues par le personnel de l'entreprise.

7. L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

La direction est particulièrement attentive à la protection de la vie privée de ses collaborateurs, c'est pourquoi elle a instauré le "droit à la déconnexion".

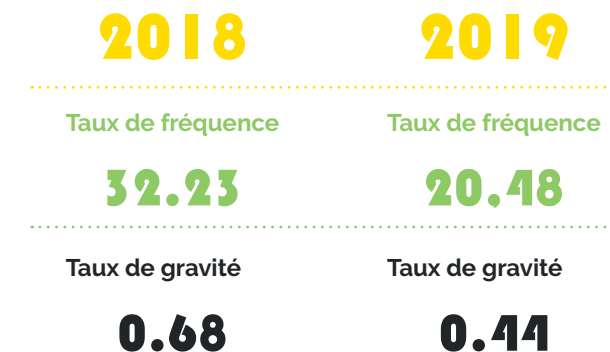
Il s'agit des règles selon lesquelles les salariés ont le droit de ne pas être connectés aux outils numériques professionnels et de ne pas être contactés pour un motif professionnel en dehors de leur temps de travail, sans perte d'autonomie ni de liberté dans l'organisation du travail.

Une charte, intégrée au Règlement Intérieur, a donc été rédigée permettant d'encadrer ce droit à la déconnexion. Elle prévoit l'interdiction d'envoi d'e-mails et d'émission d'appels téléphoniques ou de sms, du lundi au vendredi de 19h30 à 7h, le week-end du vendredi 19h30 au lundi 7h et les jours fériés. Dans cette démarche, les salariés ont été sensibilisés à ces nouvelles dispositions lors de réunions d'information et un mode opératoire leur a été remis. Ces dispositions ont été rappelées lors de la pandémie de COVID 19 quand le télétravail a été largement utilisé.

8. La santé et la sécurité au travail

a) Le programme de prévention

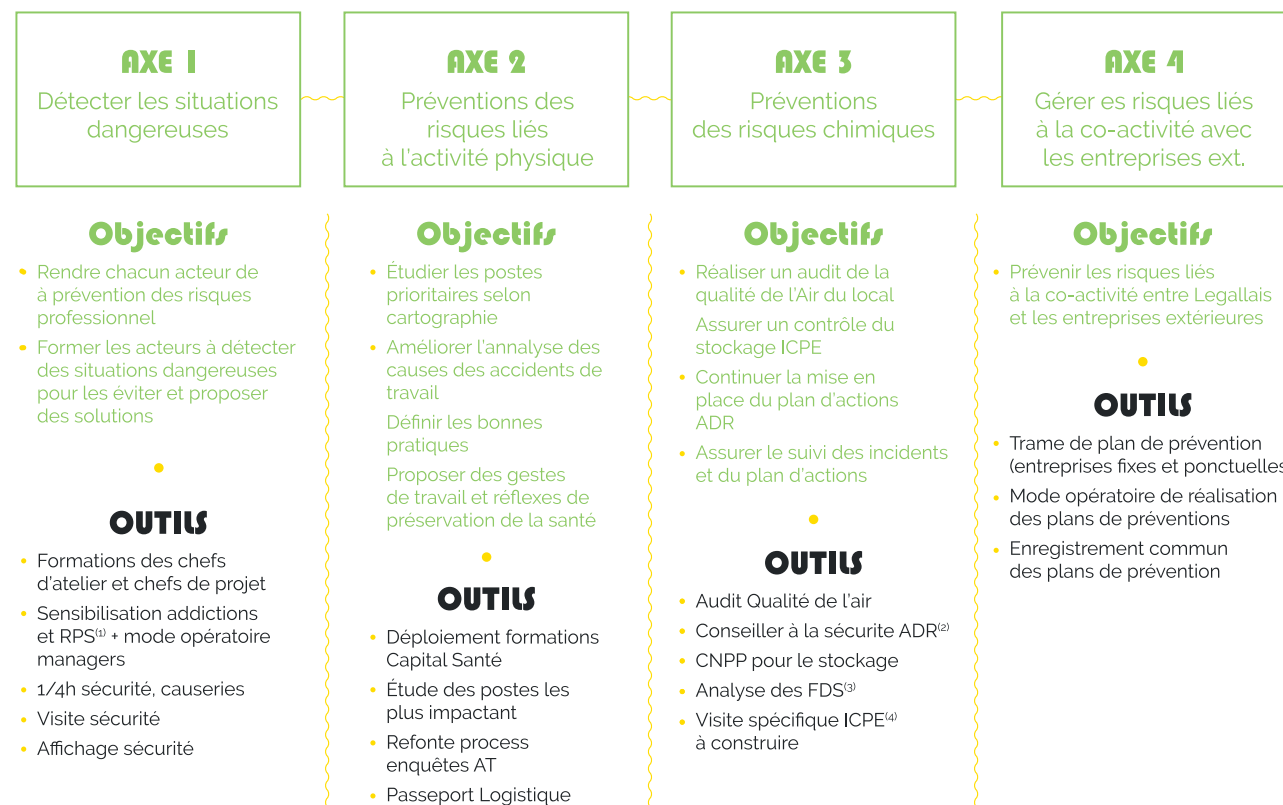
Un programme de prévention est mis en place chaque année afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés. En 2019, les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail ont été très nettement améliorés.



En 2020, l'un des 4 axes retenus est de gérer les risques liés à la co-activité avec les entreprises extérieures intervenant sur les différents sites de l'entreprise. Un plan de prévention est établi avant toute intervention (y compris celles inférieures à 400 heures). Ce permis d'intervention des entreprises extérieures a été étoffé pour prendre en compte tous les risques potentiels de l'ensemble des activités. Avec la crise sanitaire, ce plan a été complété pour inclure les gestes barrières et limiter les contacts des visiteurs en période de pandémie.

Programme de prévention des risques professionnels 2020

ANIMER NOTRE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



ANIMER LE DOCUMENT UNIQUE : mettre en œuvre les actions, animer la mise à jour, évaluer les résultats

¹ RPS : Risques psychosociaux

² ADR : Transport des produits dangereux par route

³ FDS : Fiche de données de sécurité

⁴ ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

b) Les enquêtes accident

Toujours dans cette même démarche de prévention, le process "accident de travail" a été retravaillé afin de le rendre le plus optimal possible et d'en faire un réel outil de pilotage de la prévention. Il est un complément de l'évaluation des risques professionnels et porte également sur l'analyse des presqu'accidents et des accidents matériels au même titre que les accidents du travail. Cette démarche débouche sur des mesures de prévention complémentaires qui sont ajoutées au plan d'actions du Document Unique d'Evaluation des Risques.

Tous les plans d'actions sont enregistrés, gérés et pilotés par un logiciel unique de gestion des risques professionnels.

c) L'ergonomie des postes de travail

Depuis 2016, un ergonome a été recruté. Ce spécialiste a permis de réaliser de nombreuses études de postes et de sécuriser les postes les plus à risques tout en gagnant en confort. En 2019, en relation avec le service maintenance du centre logistique, les tables de travail ont été équipées d'un système électrique permettant d'en régler la hauteur. Chacun peut ainsi adapter son poste à sa morphologie, ce qui est essentiel pour des postes de travail tournants mis en place justement pour développer la polyvalence et combattre les risques musculo-squelettiques.

d) La lutte contre le bruit

Afin d'améliorer le bien être et les conditions de travail, les collaborateurs travaillant en bureau collectif ont bénéficié de protections auditives sur-mesure. Cette protection pour les salariés qui le souhaitent leur permet de lutter contre la fatigue auditive tout en maintenant l'échange entre collaborateurs.

En logistique, dans les zones où ont été mesurés des niveaux de bruit à plus de 85 db, des équipements de protection auditifs sont obligatoires et mis à disposition.

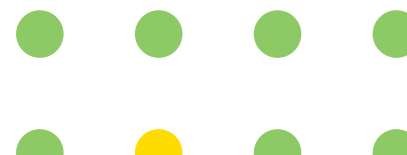
e) Les exercices d'évacuation

Tous les 6 mois, des exercices d'évacuation sont organisés dans l'ensemble des bâtiments. Ils permettent de vérifier que les mesures en place assurent bien la sécurité des collaborateurs et des visiteurs.

Des formations sont également organisées pour permettre la mise à jour des connaissances des secouristes du travail, des guide-files et des serre-files, des équipiers de première intervention...

Autres types de formations réalisées au cours de l'année 2019 :

- Gestes et postures,
- Transport des matières dangereuses (ADR)
- Travail en hauteur
- Habilitations électriques...



ENJEU N°3

Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique

18 ans ont passé depuis les propos tenus par Jacques Chirac au sommet de la Terre de Johannesburg en Afrique du sud : " Notre maison brûle et nous regardons ailleurs, la nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre"

En 2019, Le directeur général de LEGALLAIS, Philippe NANTERMOZ résumait la situation : « *Trop d'exagérations ont été commises dans ce modèle notamment une forme d'ultra-capitalisme, consistant à surconsommer voire privatiser des ressources notamment naturelles et accaparer les richesses au profit d'un nombre toujours plus petit de personnes. L'urgence est à présent de rendre notre capitalisme plus inclusif et plus respectueux de l'environnement de notre terre d'accueil [...] LEGALLAIS doit s'affirmer encore plus comme un modèle d'entreprise visant à un développement harmonieux entre économie et inclusion des intérêts de tous et de notre environnement. Ce sera notre enjeu pour les années 2020. Notre responsabilité est clairement à présent d'agir...* »

En 2020, la maison brûle toujours.

Les entreprises doivent s'engager et mettre les moyens nécessaires pour que les salariés comprennent et prennent en compte les enjeux environnementaux.

Les entreprises doivent fédérer, c'est l'ensemble des salariés et en particulier les managers qui doivent mobiliser et impliquer les équipes. L'environnement n'est pas seulement l'affaire d'un seul service, c'est l'affaire de tous.

Les entreprises doivent échanger : ne nous cloisonnons pas, travaillons ensemble, partageons nos craintes, soumettons des idées, et donnons-nous les moyens de mettre en place les actions qui permettront d'éteindre l'incendie.

C'est ce qui nous attend, et c'est le défi qu'a choisi de relever LEGALLAIS : être inspirante pour ses salariés, être inspirante pour ses parties prenantes, être inspirante pour les entreprises. C'est son devoir. C'est notre devoir.

Valérie Leroy - Responsable qualité et environnement



3 principes

- 1 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- 2 Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 3 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

7 objectifs



I. Politique et certifications

Legallais, une entreprise doublement certifiée !



En 2020, LEGALLAIS fête les 20 ans de sa certification ISO 9001 et les 10 ans de sa certification ISO 14001.

La politique environnementale est le reflet des valeurs de l'entreprise, LEGALLAIS ayant pour ambition d'être reconnue pour son engagement dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

La culture de l'amélioration continue et du "toujours faire mieux" est dans l'ADN de l'entreprise qui a à coeur la satisfaction de ses clients. Grâce à son équipe d'auditeurs et auditrices internes, LEGALLAIS met en œuvre des moyens pour progresser chaque année. En 2019, ce sont plus de 200 pistes d'amélioration qui ont été identifiées par l'équipe d'auditeurs internes !

Celle-ci est constituée de 15 personnes volontaires, issues de différents services ; 8 d'entre elles ont été formées aux audits environnementaux.

Cette politique s'appuie sur 4 principes :

- RÉDUIRE SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE :**
 - Limiter ses consommations
 - Triier et valoriser ses déchets
 - Limiter les rejets de gaz à effet de serre
 - Favoriser la biodiversité
- ÊTRE UN ACTEUR ÉCONOMIQUE RESPONSABLE**
 - Développer la vente des produits éco-responsables
 - Accompagner ses fournisseurs et ses clients
 - Favoriser l'économie circulaire
- PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
 - Mobiliser l'ensemble des acteurs internes
 - Fédérer et impliquer les acteurs externes
 - Participer activement aux actions sur son territoire
- ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS**
 - Développer les compétences
 - Transmettre les valeurs de l'entreprise
 - Mettre en place des actions participatives

2. Le transport

Le premier impact environnemental de l'entreprise est le transport, il représente 69% des émissions de gaz à effet de serre. Afin de réduire cet impact, de nombreuses solutions ont été mises en place :

a) La livraison des produits en provenance des fournisseurs

Un indicateur est mis en place permettant le suivi du taux de fractionnement des commandes d'achat.

Les livraisons de nos fournisseurs sont optimisées grâce au groupage des commandes et à la prise de rendez-vous.

b) Le transport vers les clients

Dès que possible le groupage des commandes est proposé pour limiter les livraisons chez les clients par les transporteurs.

Le volume des colis est réduit par l'adaptation de la taille du carton aux produits à transporter.

LEGALLAIS choisit des transporteurs impliqués dans des démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une charte relayant les bonnes pratiques pour réduire l'empreinte écologique est signée avec chacun des partenaires.

c) Politique de mobilité interne

Afin de réduire l'impact des déplacements de ses collaborateurs, LEGALLAIS a mis en place les actions suivantes :

- Une application est mise à disposition des commerciaux itinérants pour optimiser le calcul des tournées clients

- Du matériel de vidéoconférence est installé sur tous les sites pour éviter les déplacements
- Un grand nombre de salariés est équipé d'ordinateurs portables permettant la pratique quotidienne de visioconférences ; cette pratique s'est particulièrement développée lors de la crise du COVID 19
- Un accord d'entreprise sur le télétravail a été signé en 2018 et permet à certains salariés de travailler chez eux 2 jours par semaine
- La semaine de la mobilité qui se déroule en septembre permet d'encourager les collaborateurs à utiliser des moyens de transport alternatifs à la voiture



- Un plan de déplacement entreprise (PDE) a été signé en 2011 : il prévoit le développement d'une politique "déplacements" et une politique "véhicules" qui vont dans le sens de la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre

3. Les consommables

a) Les emballages

Les clients sont livrés dans des cartons 100% recyclés et recyclables, dont le volume est optimisé par rapport au volume des produits transportés. Lorsque qu'un calage est nécessaire, celui-ci est réalisé à partir de papier froissé recyclé et recyclable.

Plusieurs milliers de produits sont livrés aux clients directement dans l'emballage du fournisseur pour diminuer la consommation de cartons.

Certains fournisseurs livrent dans des emballages réutilisables permettant de diminuer la consommation de ressources et de limiter les déchets.

La recherche d'amélioration des emballages est réalisée par "la clinique de la qualité", une cellule quotidienne qui analyse les réclamations des clients et optimise ainsi l'emballage et le transport.

b) Le catalogue LEGALLAIS

Un travail d'éco-conception a été réalisé il y a plusieurs années permettant :

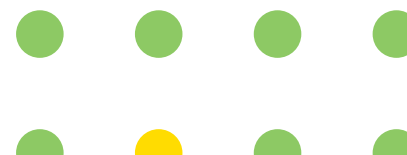
- La diminution du grammage du papier ;
- La diminution du format du catalogue ;
- L'utilisation de papier 100% certifié PEFC ;
- Le partenariat avec des imprimeurs certifiés Imprim'Vert et engagés.

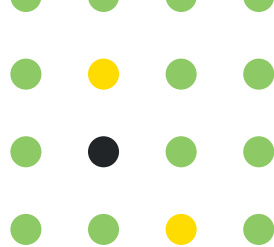
L'affinage de la cible clients a permis de diminuer le nombre de catalogues imprimés, ce qui a représenté 12% de consommation de papier en moins pour le catalogue 2020 par rapport à l'année précédente.

- Une enquête interne a été mise en place afin de développer le covoiturage en 2020. Et ce sont 72% des répondants qui souhaitent faire du covoiturage afin de faire un geste citoyen en faveur de l'environnement !

- Le choix des véhicules du parc automobile est réalisé en fonction des émissions de CO2/km. Suite à la mise en place de l'homologation WLTP, le catalogue des véhicules est révisé dans cet objectif d'amélioration. Une étude des usages est parallèlement en cours afin d'identifier les possibilités de passage en hybride et/ou en électrique. Des solutions de mobilité mixte sont à l'étude pour les collaborateurs des grandes agglomérations.

- Les conducteurs les plus consommateurs sont identifiés afin de déclencher des formations à l'éco-conduite.





c) Le papier

99% du papier utilisé chez LEGALLAIS est constitué de fibres issues de forêts gérées durablement.

Depuis de nombreuses années, LEGALLAIS est adhérente de CITEO, éco-organisme qui encourage le développement des débouchés pour les papiers recyclés, et participe ainsi à l'économie circulaire de la filière papiers.

Par sa contribution, LEGALLAIS a financé la collecte de papiers de 21 400 habitants, ce qui a permis de recycler 360 tonnes de papier.

d) Les fournitures de bureau

En 2020, 60% des commandes de fournitures de bureau devront concerner des produits éco-responsables.

Un nouvel indicateur a été mis en place afin de suivre cette consommation et encourager les collaborateurs à modifier leurs habitudes d'achats.

4. les bâtiments

a) L'énergie

Le remplacement des éclairages est systématiquement réalisé en éclairage LED, les nouveaux points de vente en étant systématiquement équipés pour l'ensemble de l'aire de vente. La régulation du chauffage, l'installation de détecteurs de mouvement et/ou de luminosité, permettent de réduire les consommations énergétiques.

Une baisse significative des consommations d'électricité a été constatée et elles-ci sont passées de 6,36 kwh/mois au m² en 2018 à 5,71 kwh/mois/m² en 2019.

b) L'eau

L'entreprise n'effectue aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel et ne procède à aucun rejet en dehors des réseaux d'assainissement. Les consommations sont contrôlées mensuellement sur chaque site afin de permettre de repérer toute consommation anormale et d'identifier ainsi d'éventuelles fuites cachées.

Les robinets sont équipés de systèmes permettant de réaliser des économies d'eau. Les collaborateurs sont encouragés à réduire les consommations par des campagnes de sensibilisation, comme la Journée Mondiale de l'Eau.



c) La lutte contre les pollutions

Les principaux impacts environnementaux générés par les activités de l'entreprise sont analysés et un programme de prévention est mis en place.

Lutter contre les pollutions est un objectif prioritaire. Voici quelques exemples d'actions mises en oeuvre :

- Installation classée pour la protection de l'environnement

Le centre logistique est équipé d'une installation classée pour la protection de l'environnement permettant de stocker de manière sécurisée les produits dangereux. Les installations sont conformes à la réglementation ICPE et ont été déclarées auprès de la Préfecture du Calvados. Elles sont régulièrement contrôlées et offrent une protection optimale contre le risque d'incendie, d'explosion et de pollution accidentelle des sols, de l'eau et de l'air.



- Eaux pluviales

Des séparateurs à hydrocarbures permettent de piéger les hydrocarbures présents dans les eaux pluviales, notamment au niveau des parkings du centre logistique, du siège social et de certains points de vente. Conformément à la réglementation, ils sont vérifiés et nettoyés régulièrement.

- Conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses.

L'activité de l'entreprise comprenant l'expédition et le transport de marchandises dangereuses par route, LEGALLAIS a désigné un conseiller à la sécurité qui s'assure du respect de la réglementation relative à la manutention et au transport.

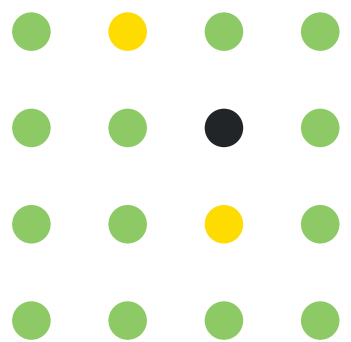
- Aire de stockage des déchets dangereux.

Chaque site dispose d'une aire de stockage pour les déchets dangereux, ceux-ci étant identifiés pour éviter tout mélange. À chaque fois que les avancées techniques le permettent, les produits dangereux sont remplacés par des produits ayant un impact moindre sur la santé et l'environnement (substituts, produits sans COV, phases aqueuses...)

5. les déchets

En tant que producteur de déchets, LEGALLAIS reconnaît pleinement sa responsabilité et s'est engagée pour une prise en charge efficace, dans le parfait respect des réglementations. En favorisant le réemploi, le recyclage et la valorisation, LEGALLAIS montre sa détermination pour réduire l'usage des ressources et éviter les pollutions.

Des solutions de tri sont en place sur l'ensemble des sites.



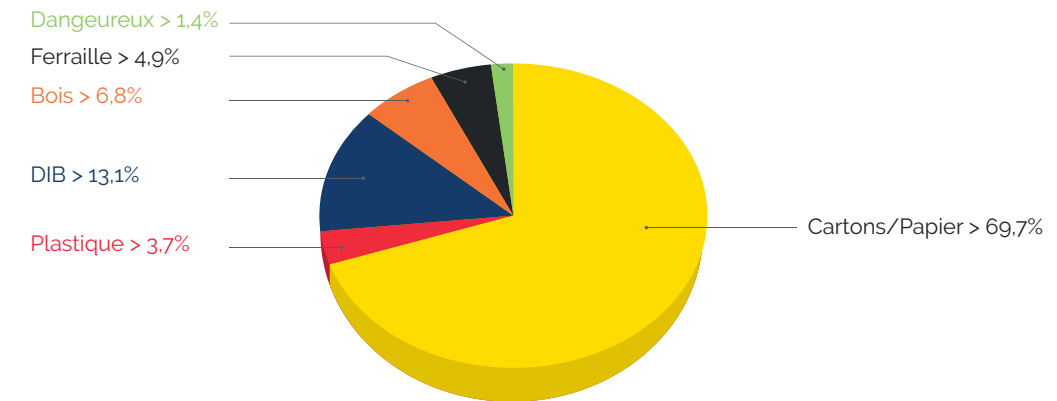
En amont, l'entreprise innove pour réduire la production de déchets ; par exemple :

- La consommation de papier est en baisse grâce à la dématérialisation des fax, l'EDI (échanges de données informatiques), l'utilisation de scanners, le partage des documents dans le Cloud, les impressions recto-verso...
- Plusieurs milliers de produits sont livrés aux clients directement dans l'emballage du fournisseur sans suremballage pour diminuer la consommation de cartons ;

- Des livraisons en provenance de fournisseurs sont réalisées dans des bacs réutilisables ;
- Un système de dématérialisation des notes de frais simplifie leur traitement et évite de nombreuses impressions de documents.
- Lors de repas sur place, la commande de plateaux repas doit tenir compte du volume d'emballage utilisé et privilégier le réemploi des contenants. Une "charte traiteurs" a été mise en place avec les prestataires.

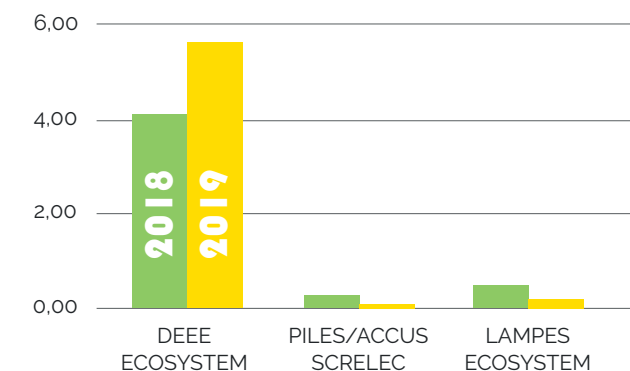
Au centre logistique, les différentes actions ont permis une baisse notable du volume des déchets de près de 18 tonnes en 2019 par rapport à 2018, alors que l'activité avait progressé d'environ 12 %.

Répartition par type de déchets :



À la suite de la signature de conventions de partenariat avec les éco-organismes agréés par l'État, LEGALLAIS propose à ses clients la récupération des déchets électriques et électroniques ainsi que des piles et batteries usagées sur l'ensemble de ses sites.

Déchets collectés par screlec/ecosystem (en tonnes)



6. les émissions de gaz à effet de serre

Afin de réduire son impact environnemental, LEGALLAIS vise à limiter les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Le bilan carbone est réalisé tous les 6 mois permettant de :

- Suivre les postes impactants
- Mettre en place des actions pour limiter l'empreinte carbone et fixer des objectifs de baisse en lien avec l'accord de Paris
- Communiquer sur les résultats en interne et en externe afin de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes

En 2019, en moyenne, une commande client a généré 7,79 kg équivalent de CO₂.

7. la biodiversité

Un des 7 engagements de la politique qualité et environnement de LEGALLAIS est de réduire son empreinte écologique, et en particulier de favoriser la biodiversité.

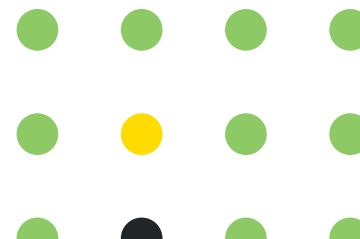
le saviez-vous ?
1 KG DE CO₂ = 12Kwh.
soit :

- **12 jours** d'éclairage avec une 1 ampoule basse consommation
- La fabrication de **100 feuilles** de papier de 80g
- La fabrication de **1kg et demi** de sucre
- **9 km** parcourus avec une voiture essence (étiquette B)
- **6 km** parcourus avec une voiture essence (étiquette E)



Au centre logistique, de nombreuses actions ont été engagées :

- Gestion raisonnée des espaces verts
- Installation d'un rucher par l'association "Bee Protection"
- Fabrication d'hôtels à insectes par une association d'insertion
- Réintroduction de plantes locales
- Extinction des bâtiments la nuit pour éviter de perturber la faune nocturne et économiser l'énergie.



8. la sensibilisation des salariés

Les actions en faveur de l'environnement ne peuvent avoir une portée réelle que si elles sont largement reprises par le plus grand nombre. Afin de sensibiliser les collaborateurs aux impacts environnementaux, un plan de communication Environnement est mis en place, piloté par le service environnement et le service communication interne. Ainsi des événements sont organisés pour amener les salariés à participer activement. Ils sont relayés dans l'intranet et dans la communauté Google+ "RSE et Développement Durable".

Vos événements environnement

Novembre 2019
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets



Legallais agit

Challenge Zéro Déchet
20 mn pour collecter un maximum de déchets autour de nos bâtiments de Côté et de Saso!



18 mars 2020
Journée Mondiale du Recyclage



Legallais agit

Prochainement...
Des collectes de vêtements
Legallais participe à des collectes de vêtements afin de leur donner une seconde vie et soutenir deux associations : la Chiffa et La Cravate Solidaire!

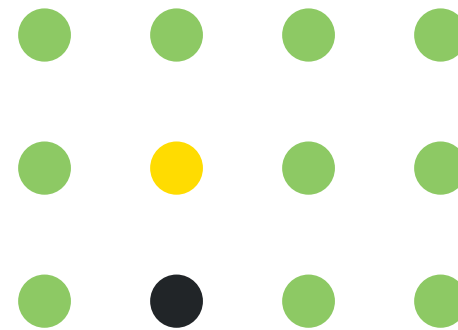
22 mars 2020
Journée Mondiale de l'Eau



Legallais agit

Des conseils pour tous à paraître dans le prochain numéro de l'écho. Comment économiser de l'eau grâce aux produits vendus dans notre catalogue!

Nouveau ! Les gobelets plastiques des distributeurs de boissons sont remplacés par des gobelets carton. Adoptez votre objet zéro déchet en apportant votre mug au bureau. Cela



a) Les actions du comité environnement

En 2019, un comité environnement composé de plus d'une vingtaine de salariés volontaires a été créé.

Ces salariés participent activement pour apporter leurs suggestions et mettre en oeuvre des actions d'amélioration en lien avec le transport, les déchets et les emballages. Ils sont de véritables ambassadeurs de la protection de l'environnement dans leurs services respectifs.



Lors de la semaine Européenne de Réduction des Déchets qui s'est déroulée du 16 au 24 novembre 2019, le service environnement a organisé un challenge "zéro déchet au Siège Social et au Centre Logistique". Les volontaires ont ramassé divers déchets : mégots, plastique, papier, verre... autour des bâtiments.



En novembre 2019, des salariées engagées ont présenté les recettes de fabrication "maison" de produits d'entretien et de cosmétiques : plus de 80 personnes ont participé à ces ateliers "Do it yourself" au siège social et au centre logistique.





Les bonnes pratiques ont été ensuite relayées à l'ensemble des collaborateurs dans le journal interne de l'entreprise L'ECHO. A chaque parution de ce journal, plusieurs pages sont dédiées aux événements en lien avec la protection de l'environnement afin de sensibiliser et d'accompagner les salariés sur ces questions.

b) Des briefs environnementaux

Le service qualité/environnement a réalisé une campagne de sensibilisation en logistique. Ces échanges ont pour objectif de mobiliser et fédérer les acteurs internes sur les enjeux environnementaux et d'étudier toutes les pistes d'amélioration.



9. L'adaptation au changement climatique

Au delà de toutes les actions réalisées, LEGALLAIS prend des mesures afin de s'adapter au changement climatique, ce qui implique une anticipation des phénomènes par :

- L'ouverture de plans de continuité de l'activité en cas de phénomènes climatiques particuliers (gel, tempête de neige, pluies intenses...);
- La prise en compte du risque inondation (par exemple du point de vente de Tours qui se trouve dans une zone inondable du bassin de la Loire);
- Le déclenchement des plans canicule sur l'ensemble des sites en cas de fortes chaleurs en été;
- La prise en compte des épidémies et pandémies (H1N1, COVID 19...);
- Une réflexion approfondie sur l'économie circulaire.

legallais Partenaire du festival éco-citoyen : les Pluies de Juillet

Chaque été, le Festival "Les Pluies de Juillet" se déroule en Normandie dans la ville de Villedieu-les-Poêles, mêlant art et sensibilisation à l'environnement. Il propose trois jours de débats, de concerts, d'ateliers afin d'éveiller les consciences des citoyens aux questions environnementales et de mettre en relation différents acteurs de la transition écologique et sociale.



En raison de la pandémie de COVID 19, le festival 2020 a dû s'adapter mais n'a pas été annulé. Ont été mises en place :

- Des balades-concerts permettant de découvrir l'agriculture biologique et les plantes comestibles;
- Des conférences;
- Des tables rondes...



<https://www.lespluiesdejuillet.org/>

I. Des fournisseurs engagés et récompensés

Il est demandé à chaque fournisseur de signer la charte "fournisseur/prestataire responsable". Celle-ci reprend les 10 principes du Pacte Mondial afin d'inciter les partenaires à agir pour un développement plus responsable.

Les fournisseurs sont évalués, non seulement sur des critères qualitatifs mais également sur le déploiement de leur politique de responsabilité sociétale. Un partenariat avec AFNOR CERTIFICATION permet cette évaluation en ligne sur le site www.acesia.afnor.org

Depuis 2007, LEGALLAIS attribue chaque année le trophée du "Fournisseur responsable" à l'un de ses partenaires. Dans le catalogue 2020, LEGALLAIS a choisi de récompenser ESSITY, spécialiste des produits de santé et d'hygiène. Sa politique RSE exemplaire tient compte aussi bien des droits humains partout où la société est implantée, que des ressources utilisées (certification FSC des matières premières issues de forêts éco-gérées ; utilisation de matières recyclées). Elle met en oeuvre une politique environnementale

certifiée ISO 14001 et développe une politique d'achats responsables basée sur des relations transparentes avec ses fournisseurs et ses clients. ESSITY n'oublie pas non plus de développer des actions solidaires partout dans le monde, notamment par ses programmes d'éducation à la santé et à l'hygiène.



ENJEU N°4

La loyauté des pratiques et les achats responsables



Dans un monde qui, sans doute plus que jamais, appelle à des modifications des comportements de consommation, notre modèle achats prend tout son sens et doit continuer à s'affirmer.

Ainsi, nous visons au bon équilibre de la relation avec nos fournisseurs en apportant de la pérennité et de la visibilité à chacun. Nous encourageons et cherchons à développer les produits et fabricants à haut niveau d'engagement RSE. Ces fabricants engagés sont, tout au long de l'année, favorisés et mis en avant aux yeux des clients utilisateurs.

Notre regard sur la provenance géographique des produits se renforce et se veut performant et monitoré. Ainsi, si nous achetons "loin" chaque fois que c'est nécessaire, nous veillons à acheter "près" chaque fois que nous le pouvons. Ceci notamment afin de limiter, entre autre, les risques pour garantir à nos clients la meilleure des disponibilités même en période de crise.

Nous cherchons également à permettre à nos clients d'effectuer un choix éclairé en regroupant ce qui constitue sans doute aujourd'hui l'une des plus grandes bases de données de documentations techniques et normatives de la profession (Fiche de Données de Sécurité, Procès Verbaux, documents d'aide à la pose, vidéos de démonstration, profil environnemental produit) ainsi qu'en affichant la provenance française ou européenne des produits chaque fois que ceci est possible.

Nous continuons à veiller à notre bonne conformité aux exigences légales au regard des obligations de contractualisation et de respect des exigences de la Loi Sapin 2 en matière de transparence et de lutte contre la corruption.

Enfin, au-delà de cette politique générale menée, nous pouvons souligner les initiatives individuelles nombreuses tel que l'engagement de plusieurs membres des équipes Achats et Offre Produits au sein du Comité environnement de l'entreprise et du Conseil d'Administration de la Fondation LEGALLAIS.

Pas à pas, c'est de façon volontaire que nous consolidons ces démarches engagées de longue date.

Aodren COSNIER Directeur des Achats et Offre Produits

1 principe

Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

6 objectifs



2. Des transporteurs responsables

Le transport étant l'impact environnemental numéro un, LEGALLAIS s'attache à sélectionner des transporteurs impliqués dans la transition écologique. Ceux-ci s'engagent en signant une charte portant principalement sur :

- La diminution de l'empreinte écologique
- La formation des chauffeurs
- L'optimisation des trajets et des chargements
- Le développement du transport multi-modal
- Le parfait respect des réglementations

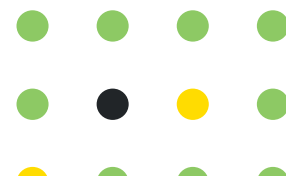
3. Des acheteurs responsables

Lors de son adhésion au Pacte Mondial des Nations-Unies pour le Développement Durable, LEGALLAIS s'est engagée à mettre en oeuvre une politique d'achats responsables. C'est dans ce cadre que l'entreprise demande à tous les collaborateurs susceptibles d'effectuer des achats de produits ou de prestations de mettre en oeuvre les règles éthiques suivantes :

- L'intégration des problématiques sociétales (assurer une équité financière, réduire les risques de dépendances réciproques, respecter le code de bonne conduite anti-corruption, s'assurer que le fournisseur/prestataire respecte les bonnes pratiques et les réglementations en vigueur)
- La prise en compte de l'impact environnemental des produits (favoriser les produits ou services issus de l'écoconception et les fabrications locales) ;

- L'identification les produits du catalogue susceptibles d'intégrer la boutique des produits éco-responsables
- La sensibilisation des fournisseurs/prestataires aux problématiques de Développement Durable
- La formalisation de la relation avec les fournisseurs/prestataires au travers de la charte éthique et des contrats d'affaires.

Les acheteurs s'engagent eux-mêmes en signant la "Charte de l'acheteur responsable" qui inclut les principes de l'ISO 26000 relatifs à l'éthique des affaires. Des formations en e-learning sur les achats responsables ont été créées afin de développer les compétences dans ce domaine.



4. Des produits éco-responsables

LEGALLAIS a pris l'initiative de mettre en place une démarche volontaire de valorisation des produits plus respectueux de l'environnement et de la santé. Depuis 2007, LEGALLAIS les identifie dans son catalogue à l'aide du pictogramme «Produit Éco-responsable». Une boutique dédiée a été créée sur le site internet pour faciliter le choix des clients. <https://www.legallais.com/boutique/boutique-eco-responsable>.

Accompagnée jusqu'en 2016 par AFNOR CERTIFICATION, LEGALLAIS a déployé une méthode unique lui ayant permis de qualifier à ce jour plus de 4 300 références, soit plus de 8,3 % de son offre.

La qualification de ces produits repose sur des exigences fortes que sont :

- L'obtention d'une note minimum de 50/100 lors de l'évaluation RSE des fournisseurs ou l'obtention d'un label RSE reconnu
- L'obtention d'une note minimum de 60/100 lors des notations produits qui sont réalisées à l'aide de questionnaires spécifiques à chaque famille de produits ou la réalisation d'un PEP (profil environnemental produits)
- Une qualification revue tous les 5 ans
- Aucun produit contenant des CMR (substances cancérigènes, mutagènes ou repro-toxiques) ne peut prétendre à cette qualification.



LEGALLAIS privilégie et encourage les productions françaises et européennes pour limiter l'impact transport et encourager l'emploi local. Les produits fabriqués en France ou en Europe sont identifiés dans le catalogue et sur internet à l'aide de ces pictogrammes.



5. Une démarche de prévention des risques fournisseurs et d'amélioration continue

Le dixième principe du Pacte Mondial est la lutte contre la corruption et les pots de vin. En France, la loi Sapin 2 est venue encadrer ce principe de transparence.

LEGALLAIS a mis en oeuvre les obligations de la loi dont :

- La rédaction d'un code de bonne conduite annexé au Règlement Intérieur (renforcé par une note personnelle adressée à chaque acheteur rappelant les règles de la politique cadeaux),
- La mise en place d'un système externe de signalement protégeant le lanceur d'alerte
- La réalisation d'une cartographie des risques de corruption incluant l'ensemble des processus de l'entreprise
- La sensibilisation du personnel par e-learning et implication des managers.

Par ailleurs, les problématiques fortes ou récurrentes rencontrées avec certains fournisseurs font l'objet d'un suivi particulier et pour lesquelles des actions correctives sont mises en place, ceci pour assurer les bonnes relations d'affaires ainsi que la satisfaction des clients internes et externes.

Tout comme LEGALLAIS est auditée annuellement par un auditeur externe qualité (certification ISO 9001), une équipe d'auditeurs internes vérifie les différents processus et services de l'entreprise tout au long de l'année.

Cette équipe réalise également des audits qualité/ environnement sur les sites fournisseurs. Ces audits peuvent être menés au cours du partenariat mais aussi en amont d'une ouverture de compte.

Les objectifs sont :

- D'évaluer et d'améliorer la performance du fournisseur
- De vérifier que le fournisseur peut répondre favorablement aux attentes de LEGALLAIS
- De trouver des pistes d'amélioration et de mettre en place des plans d'actions qui sont ensuite suivis par le Service Qualité
- De prémunir LEGALLAIS de certains risques.

6. Respect des délais de paiement

Un processus rigoureux d'enregistrement des factures permet le strict respect des échéances des factures fournisseurs. La DIRECCTE, qui a audité ce processus en 2018, n'a constaté aucune anomalie.

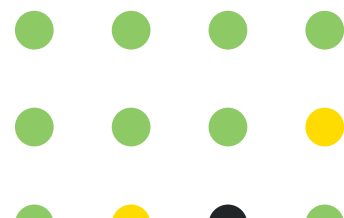
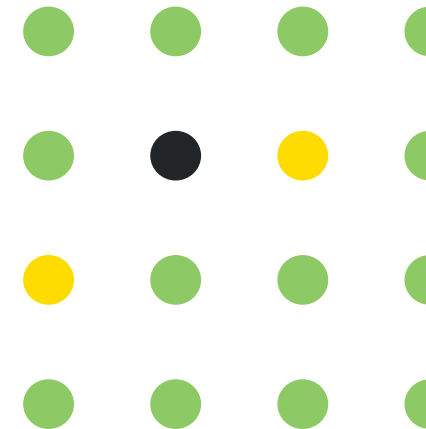
Il est à noter que ce processus a été maintenu et adapté lors de la crise du COVID 19 afin de ne pas différer les règlements, au risque de pénaliser les fournisseurs.

6. Le contrôle interne et la certification des comptes

Des procédures de contrôle interne sont en place afin de sécuriser l'ensemble des transactions et de valider les opérations financières et comptables.

Le processus financier et comptable est régulièrement audité par l'équipe des auditeurs internes.

Les commissaires aux comptes ont audité les différents process financiers de l'entreprise : clients, fournisseurs, trésorerie, stocks, social, fiscalité... Les comptes de l'année 2019 ont été certifiés sans aucune réserve.



8 objectifs



ENJEU N°5

L'ancrage territorial

L'histoire de LEGALLAIS s'inscrit à la fois dans le temps mais aussi dans un espace : la Normandie.

Née en 1889, et après s'être développée pendant des décennies, l'entreprise a vécu les dramatiques événements du débarquement en juin 1944, avec une destruction complète de son outil de travail lors des bombardements de la ville de Caen. Reconstituée, elle a poursuivi son développement qui fut néanmoins freiné en 1984, date à laquelle l'entreprise s'est de nouveau retrouvée dans la tourmente lors d'un dépôt du bilan qui l'a amenée à repenser son modèle économique. L'entreprise a survécu grâce à son sens du métier, à ses valeurs et à sa capacité d'adaptation.

Implantée aujourd'hui sur l'ensemble du territoire français, elle se développe aussi à l'international. Elle reste une entreprise solidaire, partageante et à l'écoute



I. le cercle normand du global compact france

En sa qualité d'ambassadeur du GLOBAL COMPACT FRANCE pour la Normandie, LEGALLAIS a pris l'initiative de lancer, en juin 2019, le "Cercle Normand", lieu d'échange entre les acteurs impliqués du territoire.

Il est constitué d'entreprises de toutes tailles et de tous domaines d'activité. Avec 12 entreprises à l'origine, il regroupait début 2020 une trentaine de structures qui viennent échanger sur des thèmes aussi variés que la pollution numérique, la qualité de vie au travail ou les actions pour lutter contre le changement climatique.



Réunion du Cercle Normand le 5 février 2020 au Crédit Agricole Normandie sur le thème de la qualité de vie au travail.

Le Cercle se retrouve 3 fois par an avec pour principal objectif de partager les bonnes pratiques, les documents, les savoir-faire et tout ce qui peut permettre d'avancer plus rapidement dans tous les domaines de la RSE.

Ce partenariat entre entreprises permet de développer des actions concrètes sur le territoire normand et d'aider notamment les PME à s'adapter à un monde en mutation.

2. L'intégration des parties prenantes

LEGALLAIS reste très attentive aux territoires sur lesquels elle est implantée en participant activement à la vie économique. Elle est impliquée dans une cinquantaine d'organismes divers touchant aussi bien aux métiers du bâtiment, à l'emploi, à l'éducation et à la formation, à la protection de l'environnement, au sport et à la culture, à l'économie sociale et solidaire...

L'entreprise a identifié toutes ses parties prenantes et met en place des systèmes d'écoute, d'identification de leurs attentes et de partage d'expériences en utilisant tous les moyens de communication à sa disposition.

Ces opportunités d'échanges sont autant d'occasion de diffuser les principes du Pacte Mondial de l'ONU et les Objectifs de Développement Durable.

3. la fondation d'entreprise : "un toit, un emploi"

Créée en novembre 2010, la Fondation LEGALLAIS découle d'une réelle volonté de la part de son entreprise fondatrice de renforcer ses engagements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. En mettant en lien le monde associatif et celui de l'entreprise, elle s'applique à développer une dynamique solidaire en faveur de l'intérêt général. Elle aspire à être, par ses actions, un moteur du développement du mécénat en Normandie, et espère inciter d'autres entreprises à se tourner vers ce mode d'action solidaire, qu'elle considère comme un outil désormais incontournable pour répondre aux enjeux des sociétés modernes.

La Fondation se place clairement dans une démarche d'accompagnement ; elle souhaite donner aux porteurs de projets les moyens de réaliser leurs objectifs, en étant garante de leur autonomie et de l'indépendance de leurs actions. Elle n'assiste pas ; elle construit de manière conjointe, et laisse à ses bénéficiaires l'entière responsabilité du pilotage de leur projet.

Parce que l'accès à un logement décent, à la formation et à l'éducation ainsi qu'à un emploi permettant de subvenir à ses besoins sont aussi des droits fondamentaux, la Fondation d'Entreprise LEGALLAIS apporte son soutien à des associations oeuvrant auprès des populations les plus fragiles. Gérée par des

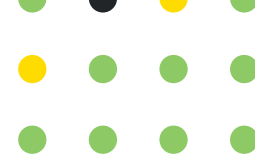
salariés bénévoles LEGALLAIS, la Fondation a soutenu 36 associations en 2019 ; et ce ne sont pas moins de 272 projets qui ont été accompagnés depuis 2010.

La Fondation apporte un soutien financier ou matériel pour des projets de rénovation de logements et des projets d'insertion professionnelle en France.

Une centaine de salariés et retraités bénévoles se mobilise chaque année pour organiser différents événements, dont une vaste braderie solidaire permettant de mettre en vente les produits en fin de série du catalogue LEGALLAIS. Les sommes ainsi récoltées sont redistribuées à des associations choisies par les bénévoles.

les chiffres clés en 2019 :

89 994€ Budget
36 Associations soutenues



Pour connaître toutes les actions de la Fondation LEGALLAIS : www.fondation-legallais.org et sa page Facebook.



Associations soutenues en 2019

5 les indicateurs

52

	2017	2018	2019
--	------	------	------

Indicateurs économiques

Chiffre d'affaires réalisé	235 M€	254 M€	284 M€
Taux d'augmentation du chiffre d'affaires N-1	+11,53 %	+8,09 %	+11,81 %

Indicateurs sociétaux RH

Taux d'absentéisme	2,8 %	2,8 %	2,6 %
Taux de turnover	9 %	9 %	11,1 %
Taux de fréquence des accidents du travail	23,05	23,05	20,48
Taux de gravité des accidents du travail	0,67	0,67	0,44
Index égalité femmes-hommes	/	86/100	86/100
Part des femmes dans les promotions internes	40,68 %	52,27 %	36 %
Part des hommes dans les promotions internes	59,32 %	47,73 %	64 %
Pourcentage des femmes ayant eu une augmentation individuelle	/	58,60 %	35,4 %
Pourcentage des hommes ayant eu une augmentation individuelle	/	53,9 %	38,5 %
Augmentation de salaire des femmes après le congé maternité	/	100 %	100 %
Représentation des femmes dans les 10 plus hauts salaires de l'entreprise	/	2	2

	2017	2018	2019
--	------	------	------

Nombres de réunions du Comité Social et économique Central d'Entreprise : CSE Central	6	10	9
Nombres de réunions des Comités Social et économique d'établissement : CSE	26	24	24
Nombres de réunions des CSSCT	12	16	8
Part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle des salariés	3,59 %	2,32 %	2,18 %
Croissance des effectifs	+9,30 %	+8,73 %	+8,34 %
Nombre d'apprentis et de contrats de professionnalisation	19	21	16
Part des salariés en CDI	84,32 %	83,11 %	80,42 %
Part d'emploi de personnes handicapées (Siège social)	5,31 %	6,27 %	5,83 %
Part d'emploi de personnes handicapées (Logistique)	6 %	6,05 %	6,19 %

	2017	2018	2019
--	------	------	------

Indicateurs sociétaux achats

Nombre d'évaluations RSE des fournisseurs	248	86	28
Nombre de références écoresponsables au catalogue	4 602	4 340	4 373
Taux de références écoresponsables au catalogue	9,91 %	9,27 %	8,89 %
Part des ventes de produits écoresponsables	11,33 %	12,26 %	12,05 %

Indicateurs environnementaux énergie

Consommation électrique mensuelle moyenne au m ² en kilowatts-heure (centre logistique et sites commercial et administratif)	-	6,36	5,71
Consommation gaz mensuelle moyenne au m ² en kilowatts-heure (centre logistique et sites commercial et administratif)	-	4,57	4,37
Consommation journalière de carburant par véhicule et par jour travaillé (en litres)	8,00	8,20	8,03

Indicateurs environnementaux papier

Tonnage de papier mis sur le marché	540	534	621
Éco-contribution papier (CITEO)	32 479 €	35 914 €	39 581 €
Perturbateurs de recyclage dans le papier	3,05 %	7 %	1 %
Taux de papier recyclé utilisé par rapport à la consommation totale de papier A4 et A3	/	83,37 %	92,27 %

53

	2017	2018	2019
--	------	------	------

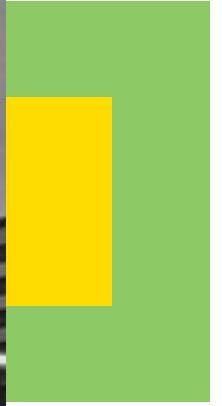
Indicateurs environnementaux déchets

Volume de déchets carton/papier recyclé (en tonnes)	370	386	370
Volume de déchets d'équipements électriques et électroniques récupérés sur les lieux de vente (en tonnes)	4,31	4,39	5,90
Volume de déchets plastique souple transparent (en tonnes)	19,49	20,17	19,70
Volume de déchets bois (en tonnes)	39,28	32,32	35,92
Volume de déchets ferraille (en tonnes)	23,94	46,01	26,22
Volume de déchets banals (en tonnes)	54,83	62,61	69,82
Volume de déchets dangereux (en tonnes)	1,66	3,24	7,66
Production totale des déchets logistiques (en tonnes)	513,74	562,65	544,79
Taux de recyclage matière au centre logistique	-	87,95 %	84,56 %
Taux de valorisation énergétique au centre logistique	-	11,47 %	14,01 %
Taux de valorisation globale	-	99,42 %	98,56 %
Taux de déchets ultimes	-	0,58 %	1,44 %

Indicateurs environnementaux carbone

Émissions de GES par commande client (CO ₂ /kg)	-	7,48	7,79
Émissions moyennes par véhicule de la flotte automobile (taux moyen des émissions au 31 décembre en g CO ₂ /km)	96,78	97,23	100

Inspiré par ...



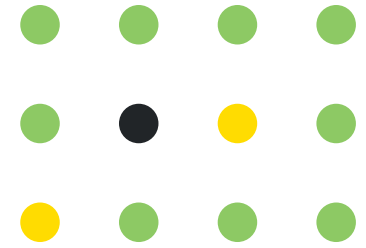
Les sites Bauhaus à Weimar, Dessau et Bernau sont un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Pour présenter les actions de LEGALLAIS en faveur du Développement Durable, la couverture et les éléments graphiques de ce rapport se sont largement inspirés du mouvement artistique Bauhaus qui fêtait en 2019 son centenaire.

Cette école d'architecture a été fondée à Weimar par l'architecte, designer et urbaniste allemand, Walter Gropius. Le style Bauhaus, par des lignes épurées, l'absence d'ornement, des lignes et angles droits, des façades en verre, l'utilisation de l'acier marquait une rupture avec l'architecture des siècles passés. Le but était de créer une nouvelle construction qui englobait, dans le même art, l'architecture, l'art plastique et la peinture, comme pour faire disparaître les barrières entre l'artisanat et l'industrie. L'esthétique Bauhaus est la digne héritière des courants d'avant-garde de l'époque : l'art abstrait géométrique de Piet Mondrian ou le constructivisme russe.

D'une incroyable modernité, le mouvement Bauhaus tendait à faire entrer l'art dans les maisons. Au-delà de la construction elle-même, la maison était équipée de lampes, de mobilier qui pouvaient être à la fois simples et fonctionnels mais aussi esthétiques et accessibles au plus grand nombre.

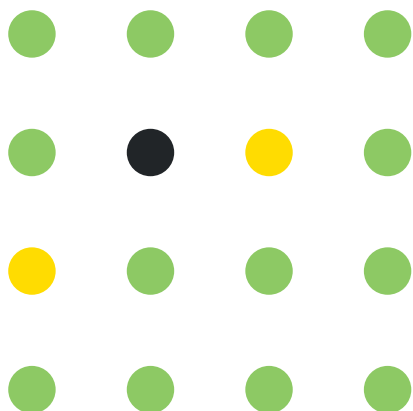
Ce mouvement a largement influencé l'architecture et le design que nous connaissons aujourd'hui.



Le centre logistique LEGALLAIS à Saint-André/Orne (14)



Le siège social LEGALLAIS à Hérouville St Clair (14)



Siège social :

7, rue d'Atalante - CITIS - 14200 - Hérouville Saint-Clair (France)

Contact :

b-delord@legallais.com

LEGALLAIS

SAS au capital de 10 342 458 € - RCS Caen B563 820 489
Code APE 46.74A

